

ANNEXE 3 – TAUX APPLICABLES

ACTION CLÉ N° 1 – MOBILITÉ DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

1. Frais de voyage

Distances parcourues	Voyage standard - Montant	Voyage écoresponsable - Montant
Entre 10 et 99 km	23 € par participant	
Entre 100 et 499 km	180 € par participant	210 € par participant
Entre 500 et 1 999 km	275 € par participant	320 € par participant
Entre 2 000 et 2 999 km	360 € par participant	410 € par participant
Entre 3 000 et 3 999 km	530 € par participant	610 € par participant
Entre 4 000 et 7 999 km	820 € par participant	
8 000 km ou plus	1500 € par participant	

Remarque : La « distance parcourue » représente la distance entre le lieu d'origine et l'endroit où se déroule l'activité, tandis que le « montant » couvre la contribution au voyage aller-retour, à destination et au départ de l'endroit où se déroule l'activité.

Le calculateur de distance fourni par la Commission européenne est celui que vous devez utiliser pour définir la tranche kilométrique applicable : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/distance-calculator_fr.

2. Contribution aux frais de séjour

	Pays d'accueil	Mobilité du personnel Montant par jour en EUR	Élèves Montant par jour en EUR
Groupe 1	Norvège, Danemark, Luxembourg, Islande, Suède, Irlande, Finlande, Liechtenstein	135	58
Groupe 2	Pays-Bas, Autriche, Belgique, France, Allemagne, Italie, Espagne, Chypre, Grèce, Malte, Portugal	120	50
Groupe 3	Slovénie, Estonie, Lettonie, Croatie, Slovaquie, Tchéquie, Lituanie, Turquie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Bulgarie, République de Macédoine du Nord, Serbie	105	43

Remarque : Le montant par jour est calculé comme suit :

- Jusqu'au 14^{ème} jour de l'activité : le montant indiqué dans le tableau ci-dessous par jour et par participant
- +
- À partir du 15^{ème} jour de l'activité : 70 % du montant indiqué dans le tableau ci-dessous par jour et par participant.

Les taux pour la mobilité du personnel s'appliquent également à tous les accompagnateurs.

ANNEXE 3 – TAUX APPLICABLES

3. Contribution à l'organisation du projet

Type d'activité	Montant par participant
Mobilité de groupe d'élèves	100 € par élève participant – maximum 1000 € par groupe
Mobilité du personnel pour des cours et formations	100 € par participant
Expert invité	100 € par participant
Enseignant ou éducateur accueilli en formation	100 € par participant

Type d'activité	De 1 à 100 participants	Au-delà de 100 participants
Mobilité d'apprentissage de courte durée pour les élèves	350 € par participant	200 € par participant additionnel
Mobilité du personnel pour l'observation au poste de travail et les missions d'enseignement ou de formation	350 € par participant	200 € par participant additionnel

Type d'activité	Montant par participant
Mobilité d'apprentissage de longue durée pour les élèves	500 € par participant

Remarque : Les accompagnateurs et les membres du personnel menant des visites préparatoires ne sont pas considérés comme des participants à des activités de mobilité à des fins d'apprentissage et ne sont pas pris en considération dans le calcul du soutien organisationnel.

4. Frais d'inscription

Taux appliqué : 80 € par jour et par participant, avec un maximum de **800 € de frais d'inscription** par participant au projet de mobilité.

5. Soutien à l'inclusion pour les organismes

Taux appliqué : 100 € par participant pour les coûts liés à l'organisation d'activités de mobilité pour les participants ayant moins d'opportunités.

6. Visites préparatoires

Taux appliqué : 575 € par participant, avec un maximum de trois participants par visite.

7. Soutien linguistique

Taux appliqué : 150 € par participant.

En complément : 150 € par participant à une mobilité de longue durée à des fins d'apprentissage pour les élèves.

ANNEXE 3 – TAUX APPLICABLES

Remarque : Le soutien linguistique individuel n'est pas fourni pour le personnel dans le cadre d'une mobilité de moins de 31 jours ou pour les élèves dans le cadre d'une mobilité de groupe.